

Les services urbains

الخدمات الحضرية الأساسية

HADJAB Makhloufi

Définition

Prie également le Directeur exécutif de poursuivre les travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, apporte son soutien pour la fourniture **de services urbains de base**, y compris

L'approvisionnement en eau et l'assainissement,

L'évacuation des eaux usées,

La gestion des déchets,

L'énergie durable

La mobilité urbaine

L'amélioration de la qualité de l'air

En accordant la priorité à la fourniture d'énergies durables et aux transports urbains, et d'apporter son soutien au Fonds d'affectation spéciale pour les **services urbains de base** ainsi qu'à l'Initiative mondiale élargie de surveillance des ressources en eau, et engage vivement les États membres à envisager de verser des contributions à ce Fonds.

Autres activités de fond (budget ordinaire) : publications isolées : rapport annuel sur l'état des **services urbains de base**

- contribution au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau
- guide sur le financement des services de base
- guide sur la réglementation relative aux services de base
- guide relatif à la planification, à l'aménagement, à l'espace public et aux **services de base urbains**
- publication relative à mobilité dans la ville du futur
- publication sur les villes résilientes et les services de base
- publication sur l'état de l'art en matière de drainage urbain

rapport sur les enseignements des projets relatifs aux **services urbains de base**

Les efforts seront axés sur le renforcement des capacités techniques et des capacités de gestion des prestataires de services, afin de garantir l'efficacité et l'efficacité institutionnelles dans la prestation des services et de fournir des niveaux de services adéquats aux citoyens pauvres, y compris pour ce qui est des écoles et des hôpitaux. La participation à des mécanismes de réforme des politiques et des secteurs afin d'intégrer les **services urbains de base** dans les politiques et les pratiques urbaines à l'échelle nationale, en se concentrant sur les citoyens pauvres, et le lancement d'activités de promotion et de réseautage axées sur les **services urbains de base**

En incorporant la mobilité urbaine, l'énergie et la gestion des déchets à l'eau et à l'assainissement, le Fonds d'affectation spéciale pour les **services urbains de base** permettra un ciblage intégré des **services urbains de base** et garantira un équilibre entre les différentes activités concernant la mobilité urbaine et l'énergie parallèlement à la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets urbains.

Reconnaissant également que l'adoption et la poursuite d'une approche holistique et d'une planification intégrée des **services urbains de base** sont bénéfiques sur le plan économique en ce qu'elles favorisent une utilisation plus efficace des ressources, des synergies dans la prestation des **services urbains de base**, une productivité plus élevée et une réduction des gaspillages, suscitant ainsi une amélioration du bien-être de l'humanité, la croissance économique, la création d'emplois et un cadre de vie viable

La mise en place **de services urbains de base** durables et résilients exige un modèle de développement fondé sur la planification intégrée qui s'appuie sur les trois volets que sont la législation urbaine, la planification urbaine, et l'économie urbaine et les finances des collectivités municipales, et qui promeut l'accès universel à ces services.

.

Objectif de l'Organisation : Accroître l'accès équitable aux **services urbains de base** et améliorer le niveau de vie des citoyens pauvres

Cela comprendra des politiques robustes de logement associées à l'aménagement rationnel du territoire et à l'amélioration des infrastructures et des **services urbains de base**, outre la pleine exploitation de la technologie pour réduire et stopper les taux actuels de formation des taudis et contenir l'empreinte écologique des villes.

Le plan comporte six domaines d'intervention se complétant mutuellement, à savoir : 1) le renforcement de l'efficacité en matière de sensibilisation, de suivi et de partenariats, 2) la promotion d'une approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines, 3) la promotion de systèmes de gestion des terres et des logements favorables aux pauvres, 4) la fourniture d'infrastructures et **de services urbains de base** écologiquement rationnels, 5) le renforcement des systèmes de financement des établissements humains et 6) l'excellence dans la gestion.

À l'aide de méthodes appropriées, orienter les villes en pleine expansion vers un développement durable, empêcher la prolifération des taudis, améliorer l'accès aux **services urbains de base**, faciliter la construction de logements inclusifs, favoriser les possibilités d'emploi et créer un cadre de vie sûr et sain;

Sur le plan opérationnel, il aidera les gouvernements et les autorités locales à planifier, diriger et gérer les villes conformément aux principes fondamentaux de durabilité du développement, ainsi qu'à assurer des **services urbains de base** à leurs citoyens de manière plus efficace et équitable.

Plus précisément, sous la direction du Secrétariat général ibéro-américain, la série de projets intitulée « Identification of best practices, policies and enabling legislation in the local delivery of basic urban services -phases I and II » (2010-2013) (Identification des meilleures pratiques, politiques et législations habilitantes aux fins de fourniture au niveau local **de services urbains de base**), a contribué à la création d'un groupe ministériel permanent chargé de l'administration locale au niveau ibéro-américain, dans le but d'inscrire la question de l'importance que revêt l'habilitation des administrations locales au programme politique pour l'amélioration de la fourniture de services de base et un urbanisme viable ainsi que la diffusion des directives en tant que document de référence nécessaire aux débats.

Décidons de promouvoir l'accès à l'eau potable pour tous et de faciliter la création d'infrastructures et **de services urbains de base**, notamment des installations d'assainissement adéquates, des services de gestion des déchets et des transports viables qui soient intégrés et accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées

Rappelant également la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, qui préconise de promouvoir l'accès à l'eau potable pour tous et de faciliter la création d'infrastructures et **de services urbains de base**, notamment des installations d'assainissement adéquates, des services de gestion des déchets et des transports durables grâce à une gestion transparente et responsable des services publics, ainsi que des partenariats avec le secteur privé et les organisations à but non lucratif pour la fourniture de ces services

Dans le prolongement de la conférence de Rio a été affiché un intérêt institutionnel des bailleurs de fonds pour la gestion environnementale des villes, qui donne lieu à une floraison de séminaires internationaux et publications officielles sur les déterminants du concept de « développement durable » appliqué aux villes du sud. En tête du chapitre de conclusion (« Villes et collectivités : sur la voie d'une écologie durable ») d'un volumineux *Ressources mondiales 1996-1997* consacré à l'environnement urbain 1 est affirmé le double axiome qui résume la position des instances internationales dominantes : « La gestion des ressources environnementales [...] est l'un des plus grands enjeux des villes du monde » et « relever le défi urbain exigera l'action concertée de tous ceux que le sort des villes intéresse – gouvernements de tous les niveaux, organisations non gouvernementales (ONG), entreprises privées, collectivités et citoyens » [World Resources Institute, 1997]. Autrement dit, une « gestion durable de l'environnement urbain » ne se concevrait pas sans la « bonne gouvernance » recommandée par la Banque mondiale (et réciproquement). De ce point de vue, le Mali peut être considéré comme un « bon élève »: modèle de démocratisation (menée depuis 1991), modèle de municipalisation (création d'une mission de décentralisation en 1993, lois de décentralisation en 1996, élections en 1998). À ce titre, le troisième Projet de développement urbain et décentralisation du Mali (PDUD), rédigé en 1995 sur expertise d'un bureau d'études français incontournable (le groupe Huit), relève d'un financement de la Banque mondiale via son Agence de développement international (IDA). La maîtrise d'ouvrage déléguée des chantiers d'infrastructures publics revient à une Agence d'exécution des travaux d'intérêt public pour l'emploi (Agetipe 2), établissement de droit privé à but non lucratif, chargé de lancer les appels d'offres internationaux et locaux concernant les grands chantiers urbains et de superviser leurs travaux dans le cadre d'une convention signée avec le gouvernement, ainsi que de programmer les petits travaux de remise en état et d'entretien des infrastructures urbaines, en suscitant la création de GIE 3 faisant appel à « des technologies à forte intensité de main-d'œuvre ». Cette entreprise de rationalisation systématique des politiques urbaines s'appuie aussi sur un important volet de formation civique des nouveaux élus municipaux,

sous forme de séminaires organisés par les coopérations suisse (Helvetas) et danoise, ou de mise en place d'ONG d'appui aux municipalités dans le cadre de la coopération décentralisée. Ce dernier point est facilité par le fait que toutes les communes urbaines du Mali sont jumelées à une ou plusieurs villes ou communautés urbaines françaises, dont l'aide matérielle se double d'un appui de conseil. Mais on peut se demander si la multiplicité de ces influences convergentes suffit à infléchir les logiques effectives d'aménagement des villes, et quelles sont les

conditions concrètes de mise en œuvre de la décentralisation appliquée à la gestion durable des ressources environnementales. Une approche empirique par la

matérialité de la ville et de ses habitants nous conduit en effet à remettre en cause ce paradigme global de la « bonne gouvernance » présentée comme le socle du

« développement durable » dans le contexte institutionnel nouveau qui est issu de la municipalisation.

Nous considérons ici l'interaction entre environnement, société citadine et risque sanitaire comme analyseur principal de la gestion urbaine dans une ville moyenne, Mopti, capitale de la cinquième région du Mali (100 000 habitants en 1998 4). La gestion de l'environnement urbain y est un thème particulièrement sensible, en raison des fortes densités sur le site artificiel et exigu d'un polder, aménagé à la période coloniale. Depuis un siècle, le sol urbanisé continue à être « fabriqué » par les habitants aux dépens de la plaine inondable à l'aide de déchets végétaux et ménagers compactés et recouverts d'argile imperméable. Aujourd'hui encore, les ordures jouent un rôle particulier à Mopti, car elles sont systématiquement utilisées par les habitants comme matériau de l'extension urbaine sur les marges humides de la ville : berges du Bani et surtout celles des bas-fonds inondables (ou *pagués*) qui ceignent l'espace urbanisé.

La gestion environnementale revêt ici un caractère crucial attesté par la récurrence d'épidémies de choléra (dont la dernière date de 1995). Mais elle est compliquée par l'interaction entre les fortes contraintes du site et du bâti, et des dynamiques sociales et culturelles marquées par une intensité exceptionnelle des relations interpersonnelles fondées sur l'autochtonie et diverses formes de dépendance, qui ont un impact essentiel sur la vie politique locale et la prise de décision. Comment cette donne locale s'articule-t-elle avec les projets de modernisation de la gestion urbaine au Mali dans le cadre du PDUD? Le renforcement des responsabilités politiques municipales et les politiques de délégation de services urbains à de nouveaux acteurs comme les GIE favorisent-ils effectivement une

participation de l'ensemble des partenaires à l'élaboration de stratégies environnementales

concertées pour l'édification d'une « ville durable » ?

On s'attachera à identifier les espaces sensibles de la ville et y observer les dynamiques localisées de leurs acteurs 5, afin de comprendre les décalages, voire les contradictions entre les choix des décideurs de la gestion urbaine et le risque environnemental mis en évidence par les expertises menées dans cette ville.

Comment expliquer que ses espaces les plus fragiles et les plus exposés (îles, berges et bas-fonds humides) demeurent tenus à l'écart de tout projet d'aménagement

alors qu'ils représentent à la fois d'intenses foyers d'activité, et des secteurs de haute insalubrité bien identifiés par les services de santé publique? Comment expliquer, globalement, une étonnante inertie communale en matière de politique d'évacuation et traitement des eaux usées et effluents fécaux ?